

# Conjoncture dans l'hébergement-restauration

décembre 2024

Dans l'hébergement et la restauration, l'activité repart au début 2024 et fléchit au mois de juin en Bourgogne-Franche-Comté. Cette hausse est portée par la restauration, l'hébergement étant en retrait en raison de conditions météorologiques défavorables. Dans le sillage de l'activité, l'emploi salarié rebondit ainsi au 1er trimestre 2024 et marque le pas ensuite. Au 2e trimestre, il se replie de 0.9 % mais reste en progression sur un an (+0.8 %). L'emploi intérimaire rebondit nettement ce trimestre et retrouve son niveau de mi-2022.

Les embauches de salariés (hors intérimaires) sont dynamiques au 1er semestre 2024 comme en 2023. Les moins de 25 ans représentent environ 46 % des embauches et leur part progresse de 2 points en cinq ans. Un quart des recrutements s'effectue sous la forme d'un contrat à durée indéterminée. Cette part est stable par rapport à au 1er semestre 2019 mais elle est nettement plus élevée qu'au niveau national et en moyenne dans l'ensemble des secteurs de la région.

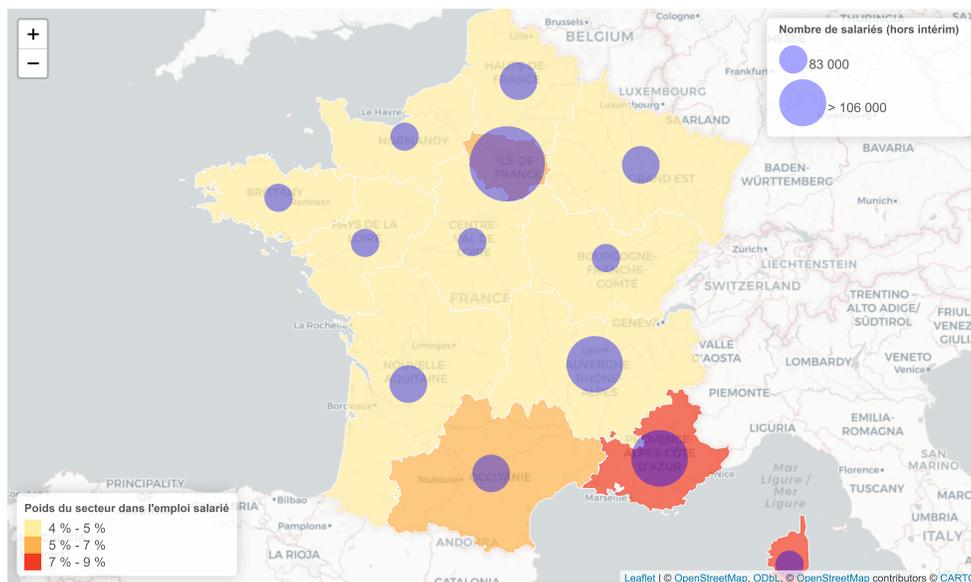
Dans le même temps, les départs du secteur se situent à un niveau élevé comme au 1er semestre 2023 mais sont moins nombreux que les embauches. Les ruptures de contrats de travail augmentent en cinq ans (+3 points). Les démissions et les autres motifs progressent particulièrement entre les 1ers semestres 2019 et 2024.

## Présentation du secteur

### 4 % des salariés de la région sont employés dans l'hébergement-restauration

Avec 4 % de personnes salariées dans ce secteur, la Bourgogne-Franche-Comté se situe **parmi les dernières régions françaises**.

Carte 1 | Poids du secteur dans la région comparativement au niveau national



Source : estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

## Restaurants et services de restauration mobile (cafétérias, rest. rapide) : premier secteur concernant les effectifs

En 2023, 22 326 salariés travaillent dans le secteur "Restaurants et services de restauration mobile (cafétérias, rest. rapide)", soit **63 %** des personnes employées dans l'hébergement-restauration.

Tableau 1 | L'emploi salarié par secteur détaillé

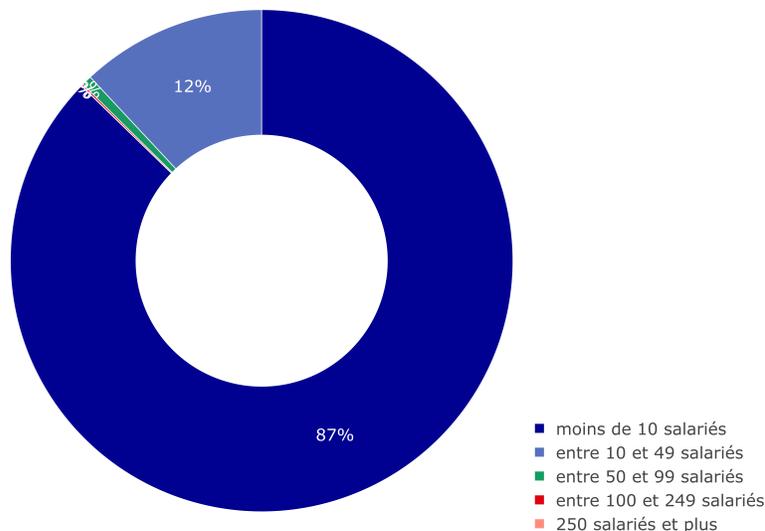
Secteur d'activité détaillé	Effectifs salariés en 2023	Part des effectifs dans le secteur (en %)
Restaurants et services de restauration mobile (cafétérias, rest. rapide)	22326	63
Hôtels et hébergement similaire	6046	17
Traiteurs et autres services de restauration	2696	8
Débites de boissons	2408	7
Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	1001	3
Autres hébergements	506	1
Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	214	1

Source : Urssaf/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

## Les établissements employeurs

En 2022, **7 388 établissements** de l'hébergement-restauration se situent en Bourgogne-Franche-Comté. Dans la région, **883 établissements** emploient entre 10 et 49 salariés. Ils représentent **12 %** des établissements employeurs et **45 %** de l'emploi salarié du secteur.

Graph 1 | Taille des établissements



Source : Insee, Flores 2022/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

Tableau 2 | Top 10 des établissements employeurs

	Département	Tranche d'effectifs	Secteur d'activité
HOTEL SOFITEL LA CLOCHE LES JARDINS	21	entre 100 et 249 salariés	Hôtels et hébergement similaire
PEP CTRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	21	250 salariés et plus	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
PORTE DE BOURGOGNE	71	entre 100 et 249 salariés	Restaurants et services de restauration mobile (cafétérias, rest. rapide)
LES TERRASSES DE GENLIS-API RESTAUR	21	entre 100 et 249 salariés	Restaurants et services de restauration mobile (cafétérias, rest. rapide)
BERNARD LOISEAU SA	21	entre 100 et 249 salariés	Restaurants et services de restauration mobile (cafétérias, rest. rapide)
STARBUCKS	21	entre 100 et 249 salariés	Restaurants et services de restauration mobile (cafétérias, rest. rapide)
COMPASS GROUP FRANCE ESSH 4205	70	entre 100 et 249 salariés	Traiteurs et autres services de restauration
CC DE FRANCHE-COMTE	25	entre 100 et 249 salariés	Traiteurs et autres services de restauration
API RESTAURATION	89	entre 100 et 249 salariés	Traiteurs et autres services de restauration
RESTAURANT UNIVERSITAIRE MONTMUZARD	21	entre 100 et 249 salariés	Traiteurs et autres services de restauration

Source : Insee, Flores 2022/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

## Restaurants et services de restauration mobile (cafétérias, rest. rapide) : premier secteur concernant le nombre d'établissements

Avec 4 602 établissements, le secteur "Restaurants et services de restauration mobile (cafétérias, rest. rapide)" représente **62 %** des établissements dans l'hébergement-restauration en 2022.

Tableau 3 | Les établissements par secteur détaillé

Secteur d'activité détaillé	Nombre d'établissements	Part des établissements dans le secteur (en %)
Restaurants et services de restauration mobile (cafétérias, rest. rapide)	4602	62
Débites de boissons	963	13
Hôtels et hébergement similaire	782	11
Traiteurs et autres services de restauration	518	7
Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	351	5
Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	127	2
Autres hébergements	45	1

Source : Insee, Flores 2022/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

## L'emploi dans l'hébergement-restauration

### 36 554 salariés permanents et 385 intérimaires travaillent dans l'hébergement-restauration

En Bourgogne-Franche-Comté, **36 554 salariés** travaillent dans l'hébergement-restauration au 2e trimestre 2024. À ces salariés permanents s'ajoutent **385 intérimaires** qui travaillent dans le secteur. Au niveau des départements, le nombre de salariés est le plus élevé en Côte-d'Or (10 386). La part de salariés travaillant dans l'hébergement-restauration est la plus importante en Côte-d'Or (5 %).

Tableau 4 | Chiffres clés sur l'emploi dans le secteur de l'hébergement-restauration

2e trimestre 2024

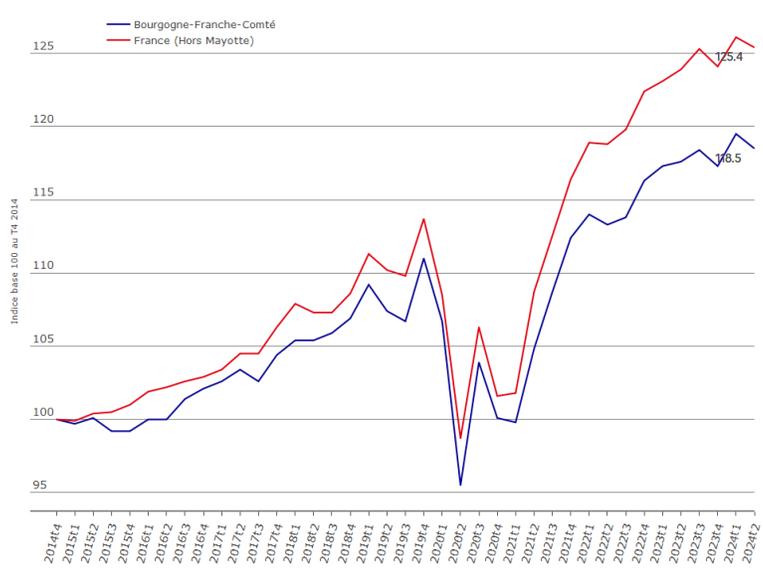
	Emploi salarié permanent			Emploi intérimaire			Emploi total		
	Effectifs	Evolution trimestrielle	Evolution annuelle	Effectifs	Evolution trimestrielle	Evolution annuelle	Effectifs	Evolution trimestrielle	Evolution annuelle
		(en %)	(en %)		(en %)	(en %)		(en %)	
France (Hors Mayotte)	1 293 922	-0.5	1.2	15 737	-0.8	-0.5	1 309 659	-0.5	1.2
Bourgogne-Franche-Comté	36 554	-0.9	0.8	385	15.9	11.7	36 939	-0.7	0.9
Côte-d'Or	10 386	-0.1	1.7	126	20.9	39.0	10 512	0.1	2.1
Doubs	6 670	-0.8	-0.5	80	44.5	8.3	6 750	-0.4	-0.4
Jura	3 025	-1.8	0.2	21	15.9	31.2	3 046	-1.7	0.4
Nièvre	2 122	-1.4	1.8	21	12.7	-9.6	2 143	-1.3	1.7
Haute-Saône	1 691	0.1	0.9	31	1.6	23.0	1 722	0.1	1.2
Saône-et-Loire	6 948	-3.1	-0.9	59	-3.8	6.2	7 007	-3.1	-0.8
Yonne	4 134	1.8	4.9	34	9.3	-18.1	4 168	1.8	4.6
Territoire de Belfort	1 578	-1.0	-2.8	13	1.9	-28.7	1 591	-1.0	-3.1

Source : estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté

## L'évolution de l'emploi dans l'hébergement-restauration

Au 2e trimestre 2024, l'emploi salarié diminue dans la région (-0.9 %) et il recule en France (-0.5 %) (cf. Tableau 4 et Graph 2). Sur un an, l'emploi salarié est en hausse dans la région (0.8 %). Au sein des départements, l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié permanent se situe entre -3.1 % en Saône-et-Loire et 1.8 % dans l'Yonne.

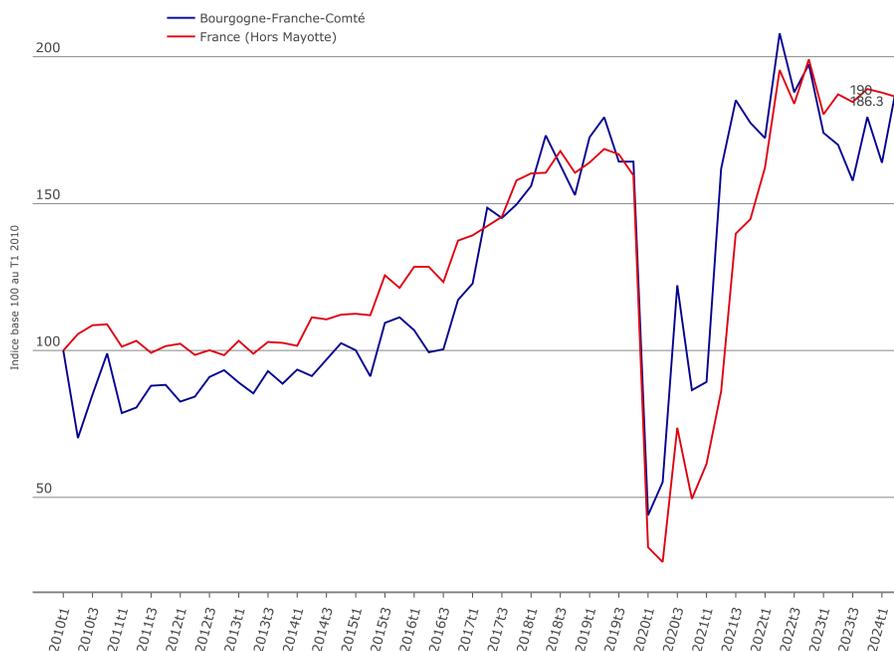
Graph 2 | Evolution de l'emploi salarié sur long terme



Source : estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

**Lecture** : En Bourgogne-Franche-Comté, le nombre de salariés permanents dans l'hébergement-restauration a augmenté de 18.5 % entre le 4e trimestre 2014 et le 2e trimestre 2024 (25.4 % au niveau national).

**Graph 3 | Evolution du recours à l'intérim sur long terme**



Sources : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers France Travail des déclarations mensuelles des agences d'intérim/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

**Lecture** : En Bourgogne-Franche-Comté, le nombre d'intérimaires dans l'hébergement-restauration a augmenté de 90 % entre le 1er trimestre 2010 et le 2e trimestre 2024 (86.3 % au niveau national).

# Le recours à l'activité partielle

Les informations sur le **recours à l'activité partielle** ont un intérêt pour le suivi de la conjoncture car :

- Ce dispositif vise à éviter les licenciements économiques (**protection de l'emploi**) et à adapter les heures travaillées aux variations de l'activité des entreprises (**flexibilité du travail**). Le suivi de la consommation d'activité partielle permet de quantifier les effets de ces variations d'activité sur l'emploi, ce qui vient enrichir les constats qui peuvent être faits sous l'angle de l'emploi.
- Les **autorisations d'activité partielle** permettent d'avoir une **vision prospective** sur la santé économique des entreprises car elles traduisent les anticipations des employeurs sur l'activité à venir. Lorsque les établissements d'un secteur d'activité rencontrent des difficultés, les autorisations d'activité partielle progressent. Quand la situation s'améliore, elles diminuent.

## Suivi de la consommation d'activité partielle

*Guide de lecture* Un recours important au dispositif se traduit par :

- Une **augmentation** du nombre de **salariés indemnisés** au titre de l'activité partielle.
- Une **part significative de salariés indemnisés** au moins égale à ce que représente le secteur dans la région.
- Une augmentation du **taux de consommation** rapport entre heures consommées/ heures autorisées.

Au 2e trimestre 2024, le recours à l'activité partielle est inférieur à celui enregistré au 1er trimestre 2024. D'après les données provisoires, le nombre de salariés indemnisés diminuerait. En moyenne, chaque mois, **79 salariés** auraient été placés en activité partielle pour un total de **18 849 heures** indemnisées (soit environ **47 emplois** en équivalent temps plein).

Tableau 5 | Indicateurs de suivi mensuel

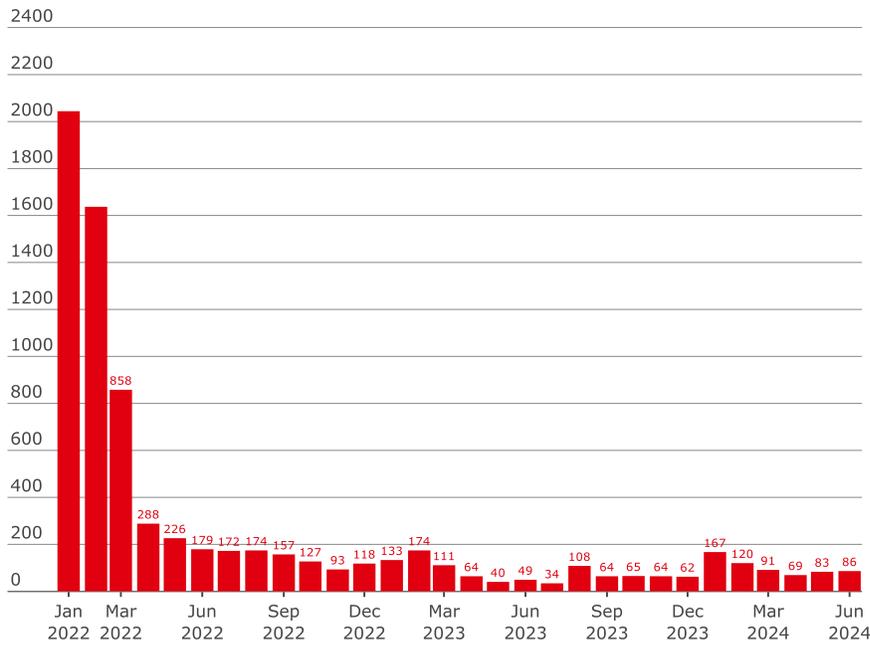
	janv.-24	févr.-24	mars-24	avr.-24*	mai-24*	juin-24*
<b>Taux de consommation</b>						
% heures indemnisées/heures autorisées	63	49	44	53	76	51
<b>Indemnisations</b>						
Etablissements indemnisés	19	17	12	11	10	12
Heures indemnisées	10 114	8 251	6 237	5 535	7 340	5 973
Salariés indemnisés	167	120	91	69	83	86
% salariés indemnisés/salariés secteur	0	0	0	0	0	0

\* Avertissement : les consommations de l'activité partielle sont provisoires et susceptibles d'être révisées en raison des remontées tardives des entreprises ; celles-ci ayant 6 mois pour demander leur indemnisation.

Source : DGEFP-Dares, traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté

**Lecture** : Au mois de juin 2024, **12 établissements** ont eu recours à l'activité partielle et **86 salariés** ont été indemnisés pour un total d'environ **5 973 heures** chômées. Cela représente en moyenne **69 heures chômées par salarié** (soit 2 semaines à 35 heures hebdomadaires).

**Graph 4 | Salariés indemnisés au titre de l'activité partielle**



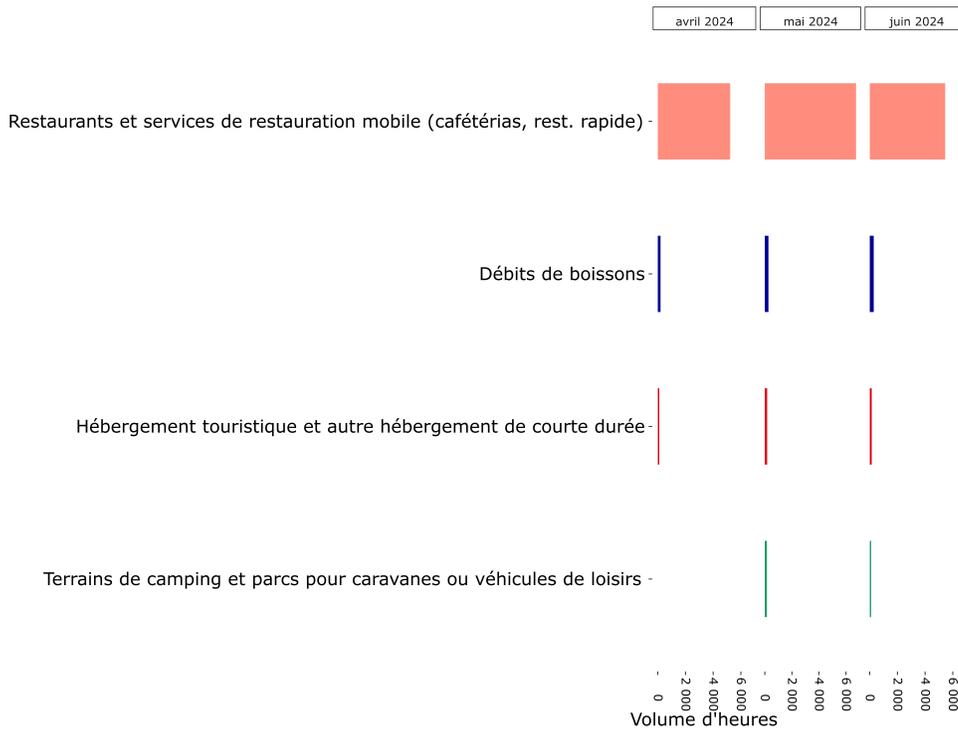
Source : DGEFP-DARES, demandes indemnisations SI-APART/traitement SESE Drets Bourgogne-Franche-Comté.

**Lecture :** Au mois de juin 2024, **86 salariés** de l'hébergement-restauration ont été indemnisés au titre de l'activité partielle.

### Consommation d'activité partielle par principales activités

En juin 2024, les établissements exerçant une activité de "restaurants et services de restauration mobile (cafétérias, rest. rapide)" ont le plus recours à l'activité partielle avec **5 450 heures indemnisées**, soit **91 % des heures indemnisées** dans le secteur de l'hébergement-restauration.

**Graph 5 | Heures indemnisées par activité**

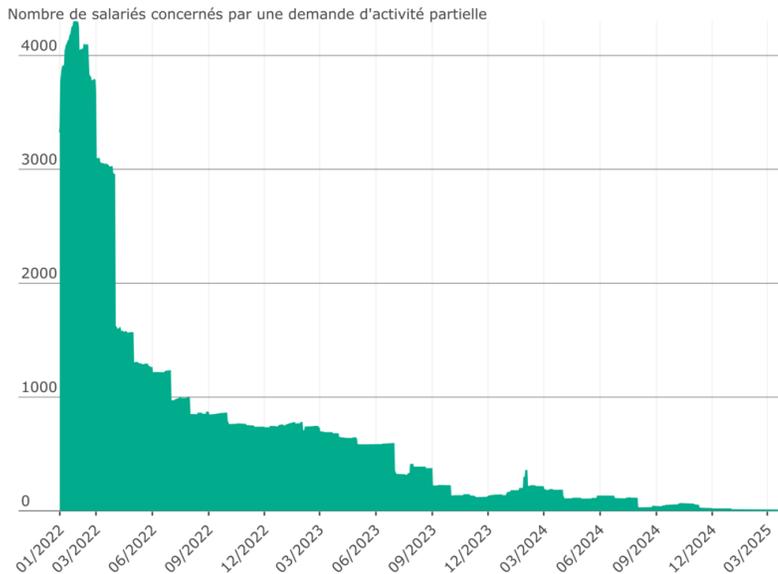


Source : DGEFP-DARES, demandes indemnisations SI-APART/traitement SESE Drets Bourgogne-Franche-Comté.

## Le recours au dispositif dans les prochains mois

Guide de lecture Des prévisions moins favorables de l'activité économique se traduisent par une **augmentation du nombre de salariés autorisés** dans les prochains mois.

**Graph 6 | Autorisation d'activité partielle dans l'hébergement-restauration**

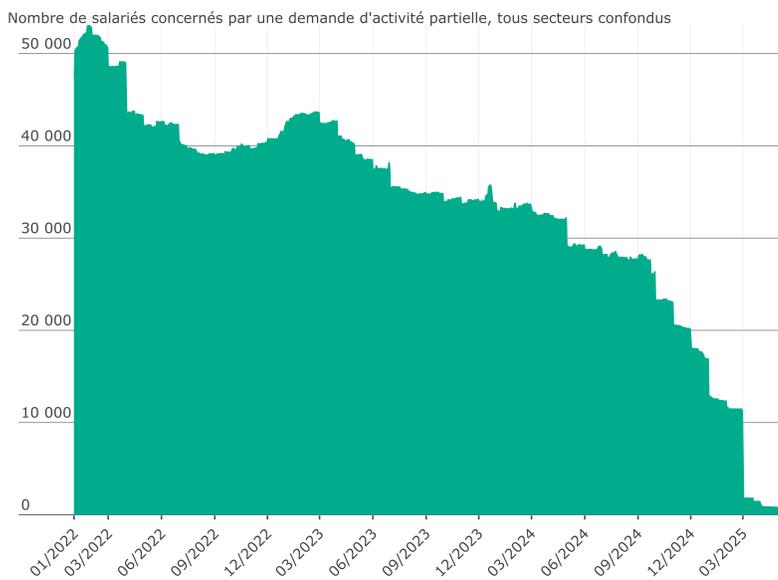


Source : DGEFP-DARES, demandes autorisations SI-APART/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

**Lecture** : Au 30 juin 2024, **106** salariés travaillant dans le secteur l'hébergement-restauration sont couverts par une demande d'activité partielle.

**Avertissement** : le nombre de salariés effectivement placés en activité partielle peut s'avérer in fine inférieur si, en fonction de leurs besoins réels, les entreprises ne placent dans cette situation qu'une partie du nombre de salariés autorisé par l'administration. Seules les demandes d'indemnisation (DI) déposées chaque mois par les entreprises permettent de déterminer le recours effectif à l'activité partielle. (cf. **Graph 4**).

**Graph 7 | ... tous secteurs confondus**



Source : DGEFP-DARES, demandes autorisations SI-APART/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

**Lecture** : Au 30 juin 2024, en Bourgogne-Franche-Comté, **28 788** salariés sont couverts par une demande d'activité partielle.

## Les mouvements de main-d'oeuvre

Les indicateurs de **mouvements de main-d'oeuvre** rendent compte du besoin en emploi des entreprises :

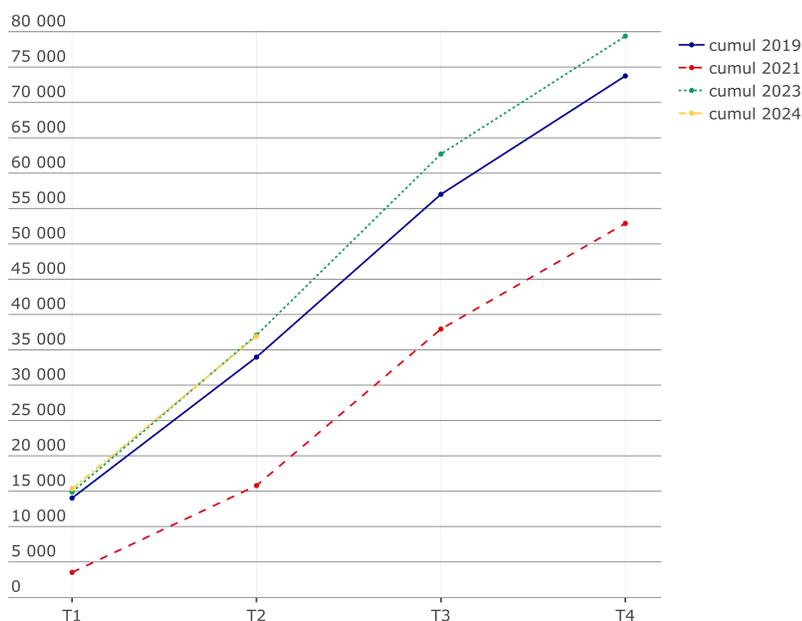
- Le suivi et l'analyse des **embauches** permet d'appréhender les besoins et l'évolution des pratiques d'embauches des employeurs.
- Le suivi des **sorties** et l'analyse des motifs permet de mieux comprendre les causes liées à ces départs (ex: retraite, démission, licenciement économique).

**Champ de l'étude** : secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

## Les volumes d'embauches

Au 1er semestre 2024, **36 920 contrats de travail (CDD, CDI)** ont été signés dans le secteur de l'hébergement-restauration, 168 de moins qu'en 2023 à la même période. Les embauches sont plus nombreuses qu'en 2019 où 33 970 contrats avaient été signés.

Graph 8 | Evolution des embauches (CDD, CDI) en cumul depuis le 01/01



Source : DARES-MMO/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté

**Lecture** : Au 1er semestre 2024, **36 920** contrats (CDD, CDI) ont été signés dans l'hébergement-restauration.

## Evolution des embauches en CDI

*Guide de lecture* Les indicateurs proposés ici visent à aider à la réflexion sur les problématiques suivantes :

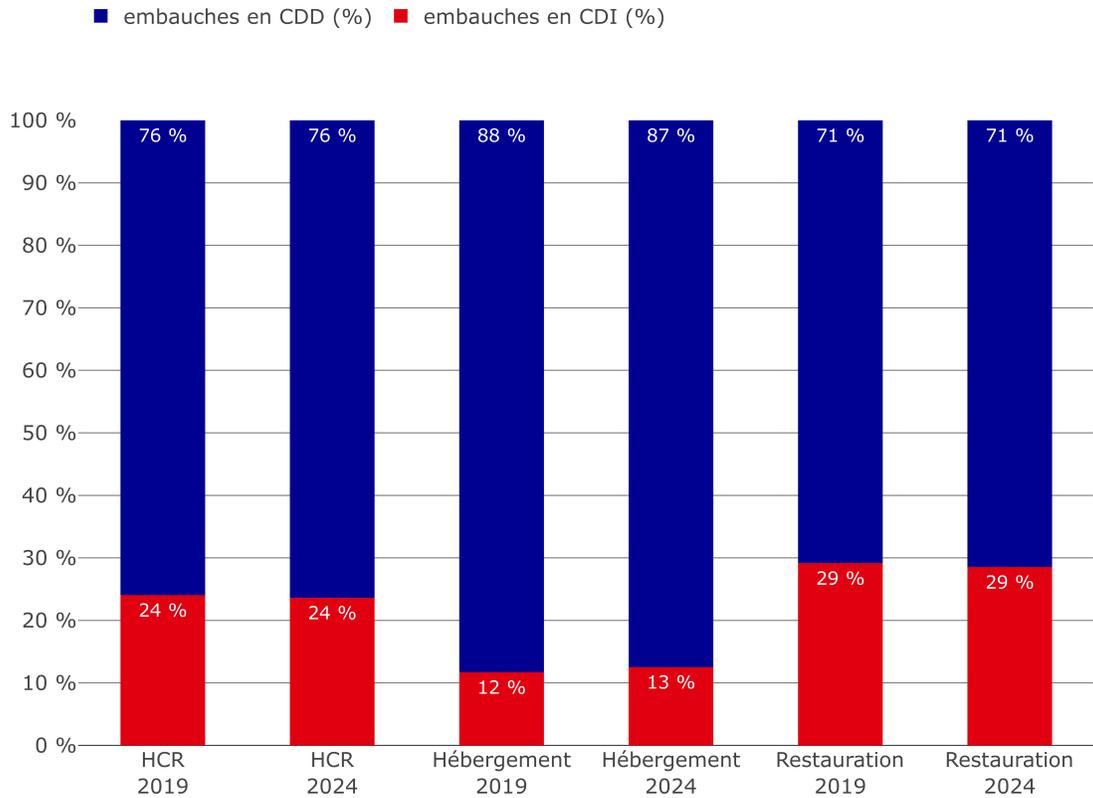
- **Les pratiques d'embauches** évoluent-elles ?
- Les **difficultés de recrutement** liées au secteur poussent-elles les établissements à proposer davantage de CDI ?
- Existe-t-il une différence entre les activités du secteur ?

Dans l'hébergement-restauration, les embauches en CDI sont au-dessus de leur niveau d'avant-crise sanitaire. Au 1er semestre 2024, 8 721 CDI ont été signés contre 8 165 à la même période en 2019. Les embauches en CDD restent supérieures à leur niveau de 2019. La part des CDI dans les embauches est restée stable, soit 24 %.

Les **embauches en CDI** sont **minoritaires** dans le secteur "hébergement". Entre le 1er semestre 2019 et le 1er semestre 2024, les embauches en CDI augmentent, **la part des CDI s'élève désormais à 13 % des recrutements** au 1er semestre 2024 contre 12 % à la même période en 2019.

Dans le secteur "restauration", **la part des CDI** parmi les recrutements au 1er semestre 2024 est de **29 %** contre 29 % à la même période en 2019. Les **embauches en CDI** sont **minoritaires** et augmentent depuis la période d'avant-crise sanitaire.

### Graph 9 | Volume et part de CDI parmi les embauches au 1er semestre 2024



Source : DARES-MMO/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté

**Lecture :** Au 1er semestre 2024, **8 721 CDI** ont été signés dans l’hébergement-restauration, soit **24 %** des embauches (24 % à la même période en 2019).

### Un recours plus marqué au CDI

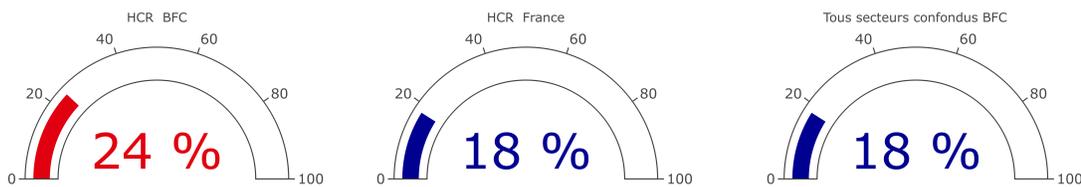
*Guide de lecture* Les indicateurs proposés ici visent à aider à la réflexion sur les problématiques suivantes :

- Les embauches en CDI sont-elles plus fréquentes dans le secteur ?
- Dans la région plus qu’ailleurs ?

Au 1er semestre 2024, **24 % des salariés nouvellement embauchés ont signé un CDI** contre 18 % en moyenne dans la région.

### Graph 10 | Comparaison avec la moyenne nationale et régionale

part des CDI dans les embauches



Source : DARES-MMO/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté

# Principaux métiers recrutés au 1er semestre 2024

Tableau 6 | Métiers recrutés (Top 5)

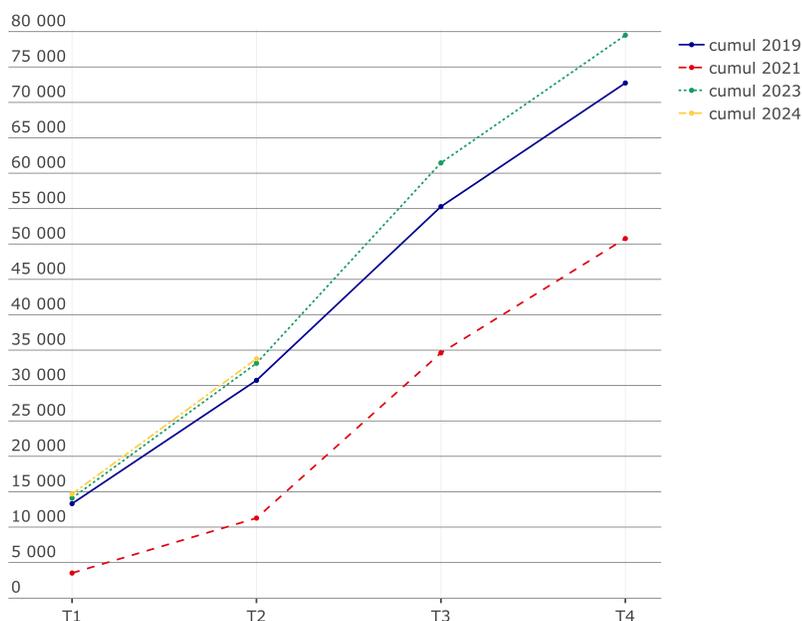
Métiers regroupés par famille professionnelle	Embauches 2024	Part (en %)	Part 2019 (en %)
S2Z61 : Serveurs de cafés restaurants	14213	43	38
S1Z20 : Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration	6075	18	15
S2Z60 : Employés de l'hôtellerie	4760	14	11
S1Z40 : Cuisiniers	3039	9	8
T6Z61 : Employés des services divers	1271	4	2

Source : DARES-MMO/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté

## Les départs de salariés

Au 1er semestre 2024, environ **33 780 salariés** ont quitté le secteur de l'hébergement-restauration. Ces départs sont **plus nombreux** qu'avant la crise sanitaire.

Graph 11 | Evolution des sorties (CDD et CDI) en cumul depuis le 01/01



Source : DARES-MMO/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté

**Lecture :** Au 1er semestre 2024, le secteur de l'hébergement-restauration enregistre **33 780 départs**.

## Les ruptures de contrat et fins de CDD

Guide de lecture Objectifs des indicateurs proposés :

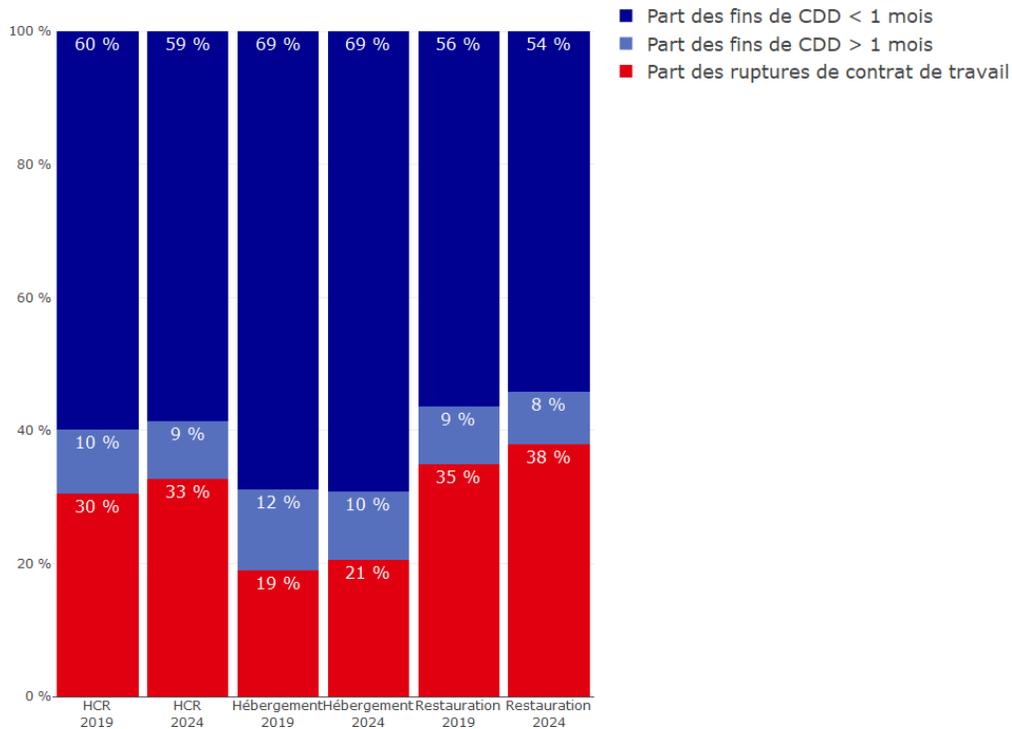
- combien de contrats sont arrivés à terme ? comment anticiper ces **fins de contrat** pour maintenir les salariés dans une dynamique emploi et favoriser leur **accès à l'emploi durable** ?
- La part des **contrats précaires** CDD inférieure à un mois augmente-t-elle ?
- Le volume des ruptures de contrat de travail augmente-t-il ?

Dans l'hébergement-restauration, la majorité des départs des salariés au 1er semestre 2024 fait suite à une fin de CDD. La durée des CDD s'est réduite : la part des CDD inférieure à un mois a augmenté.

Dans le secteur "restauration", le recours aux CDD recule et leur durée est plus courte.

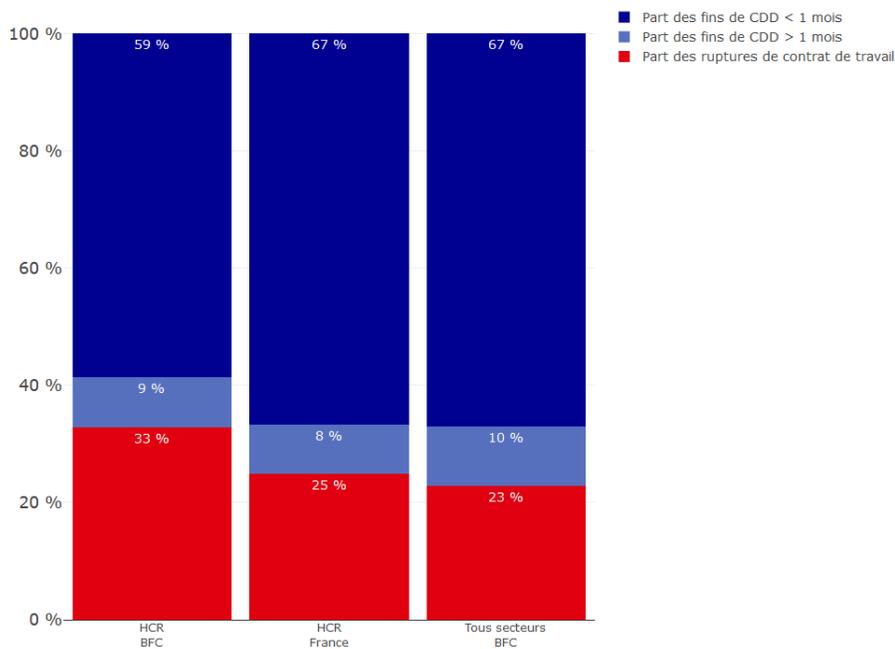
Les CDD d'une durée inférieure à un mois parmi ceux arrivés à terme tendent à augmenter dans le secteur "hébergement". Le recours aux CDD recule et leur durée s'est réduite.

Graph 12 | Rupture de contrat de travail et fins de CDD



Source : DARES-MMO/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Graph 13 | Comparaison avec la moyenne nationale et régionale



Source : DARES-MMO/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté

## Les motifs de rupture de contrat de travail

*Guide de lecture* Objectifs des indicateurs proposés :

- Le **choix de démissionner** est-il plus fréquent dans le secteur depuis 2019 ?
- Les **démissions** sont-elles **plus fréquentes** qu'ailleurs ? Cette information est intéressante à croiser au regard de la part des CDI parmi les embauches → enjeu de **fidélisation des salariés, de sécurisation de l'emploi et d'attractivité du poste.**

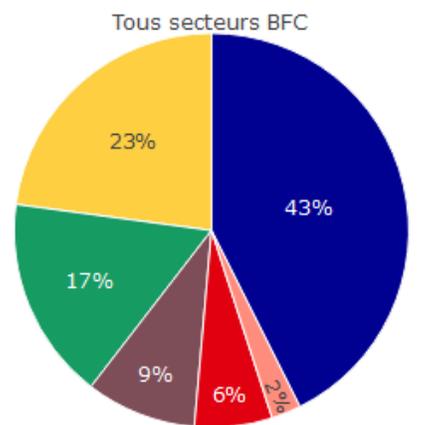
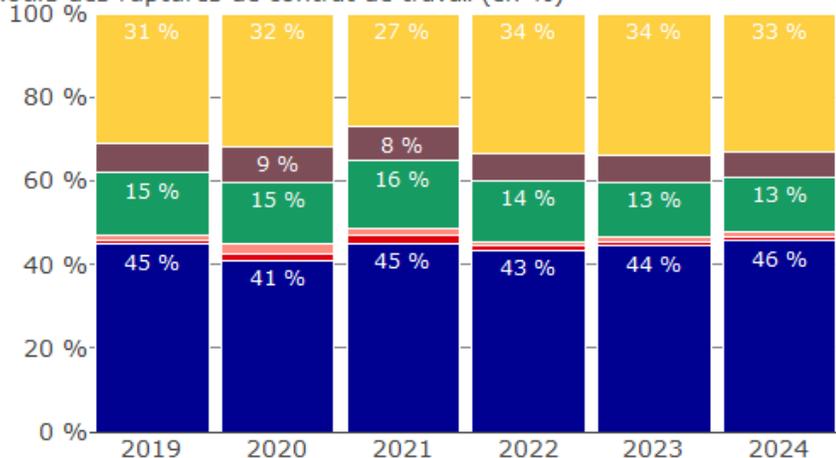
- Les **ruptures de contrats** notamment les **départs non anticipés par les employeurs** comme les démissions, fins de période d'essai ou encore les licenciements non économiques sont-ils plus nombreux par rapport à 2019 ? → renforcement des **tensions de recrutement**.

Les ruptures de contrats de travail s'élevaient à 11 080 et représentent 33 % des sorties enregistrées dans le secteur au 1er semestre 2024. (cf. **Graph12**)

Les **départs faisant suite à une démission** forment le **premier motif** de rupture de contrat de travail. Ils sont plus fréquents dans le secteur de l'hébergement-restauration par rapport à la moyenne régionale, tous secteurs confondus. Les départs faisant suite à une fin de période d'essai ou un autre motif représentent le deuxième motif de rupture de contrat et sont plus fréquents dans le secteur de l'hébergement-restauration. Les établissements de l'hébergement-restauration ont eu moins recours aux licenciements économiques comparativement à la moyenne régionale.

**Graph 14 | Motifs des ruptures de contrat de travail (1er semestre)**

Motifs des ruptures de contrat de travail (en %)



- démission
- licenciement économique
- rupture conventionnelle
- retraite
- licenciement non économique
- autre motif (fin de période d'essai, autre)

Source : DARES-MMO/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté

## Focus sur les mouvements de main-d'oeuvre au 1er semestre 2024

Les focus ci-dessous permettent d'éclairer notamment les problématiques suivantes :

- Quelle est la **part de jeunes parmi les embauches** comparativement à ce qu'ils représentent dans l'emploi du secteur? Idem pour les femmes, les hommes et les seniors.
- Les jeunes **signent-ils plus souvent un CDI** dans le secteur par rapport à ce que l'on observe en moyenne tous secteurs confondus? Idem pour les femmes, les hommes et les seniors.
- Le secteur recrute-t-il essentiellement des postes qualifiés / non qualifiés ?
- Les salariés occupant un poste qualifié sont-ils plus nombreux à quitter le secteur qu'à y entrer? Idem pour les salariés occupant un poste non qualifié.
- Les salariés occupant un poste qualifié sont-ils plus souvent recrutés en CDI? Idem pour les salariés occupant un poste non qualifié.

### Focus sur les jeunes



25 % des salariés du secteur ont moins de 25 ans.

(source : Insee, recensement de la population 2021)

**Embauches**  
17 064 entrées

**Départs**  
15 215 sorties

46 % des entrées  
(+ 2 pt(s) depuis 2019)  
24 % ont signé un CDI  
(contre 17 % des jeunes nouvellement  
embauchés tous secteurs confondus)



soit 45 % des sorties  
(+ 2 pt(s) depuis 2019)  
59 % occupaient un CDD < à 1 mois  
parmi les ruptures de contrat : 48 % ont démissionné  
(contre 43 % des jeunes tous secteurs confondus).

## Focus sur les seniors



20 % des salariés du secteur ont 50 ans ou plus.  
(source : Insee, recensement de la population 2021)

**Embauches**  
5 630 entrées

soit 15 % des entrées  
( 0 pt(s) depuis 2019)  
13 % ont signé un CDI  
(contre 11 % des seniors nouvellements  
embauchés tous secteurs confondus)



**Départs**  
5 351 sorties

soit 16 % des sorties  
( 0 pt(s) depuis 2019)  
70 % occupaient un CDD < à 1 mois  
parmi les ruptures de contrat : 33 % ont démissionné  
(contre 25 % des seniors tous secteurs confondus).

## Focus sur les femmes



57 % des salariés du secteur sont des femmes.  
(source : Insee, recensement de la population 2021)

**Embauches**  
21 052 entrées

soit 57 % des entrées  
( -2 pt(s) depuis 2019)  
19 % ont signé un CDI  
(contre 14 % des femmes nouvellements  
embauchés tous secteurs confondus)



**Départs**  
19 066 sorties

soit 56 % des sorties  
( -2 pt(s) depuis 2019)  
64 % occupaient un **CDD < à 1 mois**  
parmi les ruptures de contrat : 45 % ont démissionné  
(contre 44 % des femmes tous secteurs confondus).

## Focus sur les hommes



43 % des salariés du secteurs sont des hommes.  
(source : Insee, recensement de la population 2021)

**Embauches**  
15 867 entrées

soit 43 % des entrées  
(+ 2 pt(s) depuis 2019)  
29 % ont signé un CDI  
(contre 24 % des hommes nouvellements  
embauchés tous secteurs confondus)



**Départs**  
14 713 sorties

soit 44 % des sorties  
(+ 2 pt(s) depuis 2019)  
52 % occupaient un **CDD < à 1 mois**  
parmi les ruptures de contrat : 46 % ont démissionné  
(contre 41 % des hommes tous secteurs confondus).

## Focus sur les postes qualifiés

**Embauches de salariés  
pour un poste qualifié**  
9 044 entrées

soit 27 % des entrées  
32 % ont signé un CDI  
(contre 25 % tous secteurs confondus  
parmi les postes qualifiés)



**Départs de salariés  
qui occupaient un poste qualifié**  
8 228 sorties

soit 27 % des sorties  
parmi les ruptures de contrat : 48 % ont démissionné  
(contre 44 % des salariés qui occupaient  
un poste qualifié tous secteurs confondus).

## Focus sur les postes non qualifiés

**Embauches de salariés  
pour un poste non qualifié**  
22 380 entrées

soit 67 % des entrées  
21 % ont signé un CDI  
(contre 14 % tous secteurs confondus  
parmi les postes non qualifiés)



**Départs de salariés  
qui occupaient un poste non qualifié**  
20 146 sorties

soit 67 % des sorties  
parmi les ruptures de contrat : 47 % ont démissionné  
(contre 44 % des salariés qui occupaient  
un poste non qualifié tous secteurs confondus).

## Sources, méthodologie, définitions

### Sources et méthodes

La donnée structurelle du **nombre d'établissements** provient du fichier Flores de l'Insee (« [Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié](#)»). Les industries agroalimentaires sont définies comme l'ensemble des établissements dont le code NAF est 10 ou 11, y compris l'artisanat commercial.

Les **évolutions de l'emploi salarié** (hors intérim) sont calculées à partir des **estimations trimestrielles de l'emploi salarié** produites conjointement par l'Insee, l'Acoss et la Dares. Les effectifs salariés diffusés correspondent au « nombre de salariés inscrits durant la dernière semaine de la période » renseigné dans la Déclaration sociale nominative (DSN). Les alternants font partie des effectifs salariés.

Les **mouvements de main-d'oeuvre** recensent l'ensemble des embauches et des fins de contrats de travail au niveau des établissements. Ils permettent de mesurer les entrées et les sorties selon le type de contrat (contrat à durée déterminée/contrat à durée indéterminée), la durée des contrats et les motifs de rupture.

**L'intérim** : depuis juillet 2018, la Déclaration sociale nominative (DSN) est l'unique source des statistiques d'intérim. Elle se substitue ainsi à la source historique, les relevés mensuels de mission – RMM – adressés à Pôle emploi par les établissements de travail temporaire. À partir de cette information, la Dares élabore divers indicateurs mensuels, trimestriels et annuels. Ces statistiques intègrent les contrats à durée indéterminée intérimaires (CDII).

### Définitions

Les **embauches** (i.e. entrées) et les **départs** (i.e. sorties) sont des flux de main-d'oeuvre qui n'intègrent ni les transferts entre les établissements d'une même entreprise ni les entrées/sorties en mission d'intérim. La différence entre les entrées et les sorties ne reflète que très approximativement l'évolution de l'emploi, puisque la prise en compte de la démographie des entreprises au sein des données mouvements de main d'oeuvre est partielle, notamment pour les établissements de moins de 50 salariés.

**Catégorie socioprofessionnelle** : les personnes en emploi sont réparties selon leur groupe socioprofessionnel agrégé tel que défini par la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). La PCS classe la population en fonction de la profession, de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non). Au sein des actifs occupés, six catégories sont distinguées : les agriculteurs exploitants, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, les cadres et professions intellectuelles supérieures, les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers. À l'aide des **travaux** de l'Insee sur le sujet nous pouvons distinguer, au sein des ouvriers et des employés, les **emplois qualifiés** et les **emplois non qualifiés**. Les ouvriers non qualifiés regroupent les ouvriers non qualifiés de type industriel (poste 67 de la nomenclature socioprofessionnelle à 2 chiffres), les ouvriers non qualifiés de type artisanal (68) et les ouvriers agricoles (69). Pour les employés non qualifiés, la distinction se fonde sur la nomenclature à 4 chiffres : agents de service (postes 525a, 525b, 525c, 525d), agents de surveillance et de sécurité (533c, 534a), des standardistes, opérateurs de saisie (541d, 542b), caissiers ou vendeurs non qualifiés (551a, 552a, 553a, 554a, 554h, 554j, 555a), serveurs et employés non qualifiés de la restauration et du tourisme (561a,

561d, 561e, 561f), assistants maternels (563a), aides à domicile, aides ménagères (563b), employés de maison et personnels de ménage (563c), concierges et gardiens d'immeubles (564a), employés des services divers (564b).

---

## Pour en savoir plus

« [L'intérim en Bourgogne-Franche-Comté](#) », DREETS Bourgogne-Franche-Comté, septembre 2024.

« [Conjoncture Emploi Insee-Urssaf-DREETS](#) », Insee-Urssaf-DREETS, Insee Flash, septembre 2024.

« [Indicateurs Trimestriels Régionaux : Économie, emploi, marché du travail et politiques d'emploi](#) », DREETS Bourgogne-Franche-Comté, novembre 2024.

« [Indicateurs Trimestriels Départementaux : Économie, emploi, marché du travail et politiques d'emploi](#) », DREETS Bourgogne-Franche-Comté, novembre 2024.

« [Fiches territoires](#) », DREETS Bourgogne-Franche-Comté, novembre 2024.

« [Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en Bourgogne-Franche-Comté](#) », DREETS et France Travail Bourgogne-Franche-Comté, octobre 2024.

« [Tableau de bord de la conjoncture Bourgogne-Franche-Comté](#) », Insee (emploi, chômage, etc.).

« [La conjoncture en Bourgogne – Franche-Comté](#) », Tendances régionales, Banque de France, septembre 2024.

---

## Directeur de publication :

Simon-Pierre Eury

## Conception et réalisation :

Céline Rouot, Émilie Vivas

**Direction régionale de l'économie, de  
l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)  
de Bourgogne-Franche-Comté**

5 place Jean Cornet

25041 Besançon Cedex

[www.bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr)

---